

KIT PÉDAGOGIQUE ACF

# La Responsabilité

*Qui répond quand une IA décide ? Deux cas réels, un principe : on délègue l'exécution, jamais la responsabilité.*

# La question

Une IA agit à votre place.  
Quand elle se trompe,  
**qui en répond ?**

- C'est toute la question de la gouvernance agentique.
- Le référentiel **ACF** y répond avec un langage simple.

# Le langage ACF : quatre objets

## Humain responsable

La personne nommée qui répond des actes de l'agent.  
Toujours identifiée.

## Agent

L'IA qui exécute ou prépare. Ne décide pas seul hors de son mandat.

## Plateforme

Le modèle / fournisseur. Sous contrat, données maîtrisées.

## Zone non délégable

Ce qui reste humain, quel que soit le niveau d'autonomie.

# L'autonomie se règle **par décision**

- **Suggestif** : l'agent propose, l'humain décide à chaque fois.
- **Co-décision** : l'agent prépare, l'humain valide avant effet.
- **Autonome supervisé** : l'agent agit, l'humain contrôle a posteriori.
- **Autonome** : l'agent décide et exécute seul, dans son mandat.

# Cas 1 : Morgan Stanley (référence)

- Assistant IA pour ~16 000 conseillers, adossé à GPT-4.
- Autonomie **basse** : l'IA propose, le conseiller **relit et valide** avant tout envoi client.
- Le conseil et l'envoi client restent des **zones non déléguables**.
- Résultat : la **responsabilité est naturellement tenue**.

## Cas 2 : Air Canada (incident)

- Un chatbot du site affirme au client qu'il peut demander le tarif deuil **dans les 90 jours après** le vol.
- C'est **faux** : la vraie politique n'accorde aucun remboursement rétroactif.
- Le client se fie au chatbot, paie plein tarif, puis se voit refuser le remboursement.

# La décision du tribunal

- Air Canada plaide : « le chatbot est **une entité juridique distincte** ».
- Le tribunal **rejette** : le chatbot fait partie du site, l'entreprise **répond de tout ce qu'il dit**.
- Fausse déclaration par négligence → **650,88 CAD** de dommages.

Moffatt v. Air Canada, 2024 BCCRT 149 : sources publiques.

# Le contraste

## Morgan Stanley

L'humain reste dans la boucle. L'agent n'engage jamais l'entreprise seul. Responsabilité tenue.

## Air Canada

L'agent engage l'entreprise sans garde-fou. Responsabilité niée... puis rappelée par un tribunal.

**Même objet ACF, deux chemins opposés.**

La règle d'or

On délègue  
l'**exécution**,  
jamais la **responsabilité**.

# À vous de jouer

- Cartographiez chaque cas en langage ACF (fiche **ACF-01**) : qui répond des actes ?
- Écrivez les règles qui auraient évité l'incident (fiche **ACF-03**).
- Définissez le garde-fou et l'arrêt d'urgence (fiches **ACF-06 / 08**).
- Les fiches vierges et le Mémo langage sont dans le kit.

## La leçon

**Une entreprise ne peut pas  
se cacher derrière son IA.**

**La responsabilité ne se délègue pas.**